



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle des politiques publiques**

LE PRÉFET

Rouen, le 2 février 2024.

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 19 octobre 2023, la communauté de communes des Pays de L'Aigle a arrêté son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH).

En application des articles L.153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLUiH a été soumis pour avis au bureau du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Après examen du projet, celui-ci a été présenté par la collectivité lors de la réunion du bureau du 30 janvier 2024, puis une lecture de l'avis de l'État a été faite par la direction départementale des territoires de l'Orne.

Les membres du bureau partagent l'analyse des services de l'État concluant que ce projet volontariste répond aux enjeux du territoire. Le volet Habitat du PLUiH de la communauté de communes des Pays de L'Aigle s'inscrit dans les politiques portées par l'État en termes de limitation de la consommation foncière, de remise sur le marché de logements vacants et de rééquilibrage du logement social à l'échelle du territoire.

Il conviendra de porter attention aux objectifs de production de logements qui semblent ambitieux au regard notamment du dynamisme de l'OPAH qui devrait permettre d'accentuer la remise sur le marché de logements vacants. Afin de ne pas accentuer la concentration de logements locatifs sociaux sur la commune de L'Aigle, le développement de l'offre locative sociale devra être prioritairement ciblé sur les centres bourgs des communes associées. Ainsi, un travail reste à mener pour préciser, avec les bailleurs sociaux du territoire, les caractéristiques des projets à développer.

Les bilans annuels et l'évaluation à mi-parcours du volet habitat du PLUiH permettront de suivre et de réajuster ces objectifs le cas échéant.

Afin de favoriser le dynamisme du territoire autour du triptyque emploi, logement, formation et de répondre aux besoins spécifiques, il sera nécessaire de mener une réflexion sur une offre de logement pour les jeunes actifs.

**Monsieur Jean SELLIER
Président de la communauté de communes
des Pays de L'Aigle
5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

Les membres du bureau du CRHH ont ainsi émis un avis favorable au volet Habitat du PLUiH de la communauté de communes des Pays de L'Aigle avec une demande de prise en compte des points de vigilance exposés dans le cadre de l'avis de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Ami à vous



Jean-Benoît ALBERTINI